**REGLEMENT DU TOURNOI JEUNES et VETERANS DES MANCHOTS AIXOIS**

**25 JUIN 2022**

**Article 1** Le tournoi du BCPA est autorisé par la FFBAD sous le n° 2101727.

**Article 2** Le tournoi est ouvert à tous les licenciés classés dans les séries NC, P, D et R des catégories vétérans et dans les séries NC, P, D et R des catégories benjamins à juniors en possession de leur licence validée par la FFBAD et accessible sur POONA à la date limite d'inscription.

**Article 3** Le juge-arbitre sera Philippe JOURDE. L'inscription et la participation au tournoi supposent la pleine et entière acceptation du présent règlement.

**Article 4** La compétition se déroulera en poules uniques de 5 ou de 6 de préférence, pour les vétérans.

Les tableaux jeunes se dérouleront avec sortie de poules, 2 sortants par poule.

*Le club se réserve le droit de modifier l’organisation suivant le nombre d’inscrits.*

**Les tableaux proposés dans la catégorie jeunes sont simple homme, simple dame, double hommes et double dames.**

**Les tableaux proposés dans la catégorie vétéran sont double hommes, double dames et double mixte. Les mixtes se dérouleront le matin et les doubles l'après-midi.**

**Article 5** Les engagements seront pris en compte par ordre d'arrivée, après réception de la feuille d’inscription soigneusement remplie et accompagnée soit d’un chèque libellé à l’ordre du Badminton Club du Pays d'Aixe ou BCPA soit d'un virement sur le RIB du club, fourni à la demande (ou réception d’un email à tournois.bcpa@gmail.com qui devra être suivi de l’envoi du règlement).

**Article 6** La DATE LIMITE d'inscription est fixée au **17 Juin 2022**.

**Article 7** La constitution des tableaux aura lieu le **18 Juin 2022**.

* **Pour les jeunes** : le montant des engagements est fixé à **12€ pour 1 tableau et 14€ pour 2 tableaux**.
* **Pour les vétérans** : le montant des engagements est fixé à **13€ pour 1 tableau et 17 euros pour 2 tableaux.**

**En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux.**

**Article 8** Tout participant doit :

* Avoir acquitté son droit d'inscription auprès du Badminton Club du Pays d'Aixe
* Se présenter, à son arrivée, à la table de marque pour pointage
* Jouer dans une tenue vestimentaire conforme à la circulaire d'arbitrage en vigueur.

**Article 9** Les organisateurs se réservent le droit de regrouper certaines séries et/ou catégories dans un même tableau.

**Article 10** Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel de la FFBad, Badplus, sur la base du CPPH de chaque joueur 15 jours avant la date limite d'inscription.

**Article 11** Sauf désignation d'un arbitre par le juge-arbitre pour les phases finales, tous les matchs sont arbitrés selon le principe de l’auto-arbitrage.

**Article 12** Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge-arbitre sous peine d'être disqualifiés à l'appel de leur match.

**Article 13** Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

**Article 14** Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

**Article 15** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, serviettes, boissons, …).

**Article 16** Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

**Article 17** Si désaccord sur les volants, le volant à utiliser sera le RSL grade 4 pour les plumes.

**Article 18** Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

**Article 19** Tout volant touchant les infrastructures du gymnase (plafond) sera compté "faute", même au service. Tout volant touchant des parties mobiles (panier, câble, rampe de chauffage) sera compté "let" une fois au service et "faute" dans le jeu.

**Article 20** Tous les litiges seront tranchés par le juge-arbitre et seront sans appel.

**Article 21** Le règlement fédéral sera appliqué pour les points non cités ci-dessus.